



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2026
votées et perçues par la commune de
MARSEILLE 4EME
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARSEILLE SAINT BARNABE
79 AV DE SAINT JULIEN CS 80095
13377 MARSEILLE CEDEX 12

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 21 42 676 059 426
Référence de l'avis : 26 13 4162035 12
Contrat de prélèvement : P3 13 0605447 49
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P313060544749

Numéro de propriétaire : 204 P05508 W

Département d'imposition : 131
BOUCHES-DU-RHONE

Commune d'imposition : 204
MARSEILLE 4EME

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2026
Date de mise en recouvrement : 31/08/2026

Identifiant service : 13014

PASQUET STEPHANE PIERRE
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Somme à prélever

411,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2026

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2026,
directement sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2026.

Compte bancaire : FR76 1333 5003 010X XXXX XXX5 543
Identifiant de la banque : CEPAFRPP333
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace Finances publiques ou
professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
[impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et prise de RDV

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP MARSEILLE SAINT BARNABE
79 AV DE SAINT JULIEN CS 80095
13377 MARSEILLE CEDEX 12
Tél : 04 91 24 15 16
- **pour le montant de votre impôt :**
CDIF MARSEILLE
SECT. FONC 1ER SECTEUR
22 RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Tél : 04 88 49 27 90

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MDT9R6	PROPRIETAIRE	PASQUET STEPHANE PIERRE

Taxes foncières 2026		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2025	44,54 %	%	2,89 %	0,19 %	18,10 %	0,554 %		
	Taux 2026	44,54 %	%	2,79 %	0,193 %	18,10 %	0,554 %		
	Adresse	27 BD DU MAL JUIN							
	Base	591		607	607	606	607		
	Cotisation	263		17	1	110	3	394	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation 2025	255		17	1	105	3		
	Cotisation 2026	263		17	1	110	3	394	
Variation	+3,14 %	%	0 %	0 %	+4,76 %	0 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2026	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2025 Cotisation 2026								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 237577848 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		17
							Dégrèvement ECF		
Dégrèvement JA État									
Dégrèvement JA Collectivité									
Références administratives : 131 21 111 014 204 204 K R						Montant de votre impôt		411	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2027.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.